# Choix du Statut de l'entreprise si France

## Tableaux source Apce

Quel est le nombre d'associés requis ?	
Entreprise individuelle	Elle se compose uniquement de l'entrepreneur individuel (Celui-ci peut, bien évidemment, embaucher des salariés).
EURL	1 seul associé (personne physique ou morale à l'exception d'une autre EURL)
SARL	2 associés minimum - 100 maximum (personnes physiques ou morales)
SA (forme classique)	7 associés minimum - pas de maximum (personnes physiques ou morales)
SAS / SASU	1 associé minimum - pas de maximum (personne physique ou morale)
SNC	2 associés minimum - pas de maximum (personnes physiques ou morales)
Association	2 membres minimum - pas de maximum

### <u>J'élimine donc les statuts rouges jugés inadaptés.</u>

Quel est le montant minimal du capital social ?	
SARL	Le montant du capital social est librement fixé par les associés, en fonction de la taille, de l'activité, et des besoins en capitaux de la société.  20 % des apports en espèces sont versés obligatoirement au moment de la constitution, le solde devant être libéré dans les 5 ans.
SAS / SASU	Le capital est librement fixé par les actionnaires, en fonction de la taille, de l'activité, et des besoins en capitaux de la société.  50 % des apports en espèces sont versés obligatoirement au moment de la constitution, le solde devant être libéré dans les 5 ans.
SNC	Le montant du capital social est librement fixé par les associés, en fonction de la taille, de l'activité, et des besoins en capitaux de la société. Les apports en espèces sont versés intégralement ou non à la création. Dans ce dernier cas, le solde peut faire l'objet de versements ultérieurs, sur appel de la gérance, au fur et à mesure des besoins.

Qui dirige l'entreprise ?	
SARL	La SARL est dirigée par un ou plusieurs gérant(s), obligatoirement personne(s) physique(s). Le gérant peut être, soit l'un des associés, soit un tiers.
SAS / SASU	La SAS est dirigée par un seul président, personne physique ou personne morale. Les associés déterminent librement dans les statuts les règles d'organisation de la société.
SNC	La SNC est dirigée par un ou plusieurs gérant(s), personne physique ou morale. Il peut

Quelle est l'étendue de la responsabilité des associés ?	
SARL	La responsabilité des associés est limitée au montant de leurs apports, sauf s'ils ont commis des fautes de gestion ou accordé des cautions à titre personnel.
SAS / SASU	La responsabilité des associés est limitée au montant de leurs apports.
SNC	Les associés sont responsables indéfiniment, sur l'ensemble de leurs biens personnels, et solidairement.

### J'élimine donc les statuts rouges jugés inadaptés.

Quelle est l'étendue de la responsabilité des dirigeants ?	
SARL	Responsabilité civile et pénale du ou des dirigeants.
SAS / SASU	Responsabilité civile et pénale du ou des dirigeants.

Quel est le mode d'imposition des bénéfices ?	
SARL	Les bénéfices sont soumis à l'impôt sur les sociétés. Il est toutefois possible d'opter pour l'impôt sur le revenu dans le cas de la SARL de famille. Une option pour l'IR est également possible, sous certaines conditions, pour les SARL de moins de 5 ans.
SAS / SASU	Les bénéfices sont soumis à l'impôt sur les sociétés. Une option pour l'IR est possible pour les SAS de moins de 5 ans, sous certaines conditions.

La rémunération des dirigeants est-elle déductible des recettes de la société ?	
SARL	Oui, sauf option pour l'impôt sur le revenu.
SAS / SASU	Oui, sauf option pour l'impôt sur le revenu.

Quel est le régime fiscal du dirigeant ?	
SARL	Traitements et salaires, sauf si option de la société pour l'impôt sur le revenu.
SAS / SASU	Traitements et salaires pour le président, sauf si option de la société pour l'impôt sur le revenu.

Quel est le régime social du dirigeant ?	
SARL soumise à l'IS	Gérant minoritaire ou égalitaire : assimilé-salarié Gérant majoritaire : travailleur non-salarié
SAS / SASU soumise à l'IS	Le président est assimilé-salarié.

Quel est le régime social des associés ?	
SARL soumise à l'IS	Régime des salariés (s'ils sont titulaires d'un contrat de travail)
SAS soumise à l'IS	Régime des salariés (s'ils sont titulaires d'un contrat de travail)

Qui prend les décisions ?	
SARL	Les décisions de gestion courante sont prises par le gérant. Les décisions dépassant les pouvoirs du gérant sont prises en assemblée générale ordinaire (par exemple : l'approbation des comptes annuels). Les décisions modifiant les statuts sont prises en assemblée générale extraordinaire (par exemple : le changement de siège social, la modification de l'activité).
SAS / SASU	Les associés déterminent librement dans les statuts les modalités d'adoption des décisions. Certaines décisions doivent cependant être obligatoirement prises collectivement (approbation des comptes, modification du capital).

La désignation d'un commissaire aux comptes est-elle obligatoire ?	
SARL	Non sauf si 2 des 3 conditions suivantes sont remplies : - le bilan est supérieur à 1 550 000 €, - le CA HT est supérieur à 3 100 000 €, - l'entreprise compte plus de 50 salariés.
SAS / SASU	Non sauf si 2 des 3 conditions suivantes sont remplies : - le bilan est supérieur à 1 0 000 €, - le CA HT est supérieur à 2 000 000 €, - l'entreprise compte plus de 20 salariés

Comment transmettre l'entreprise ?	
SARL	Par cession de parts sociales.
SAS / SASU	Par cessions d'actions.

#### Donc question:

Quand un entrepreneur veut créer une société avec l'idée ou non d'y faire entrer un investisseur, doit-il créer d'abord une SARL ou une EURL, puis de la transformer en SAS, ou bien doit-il créer immédiatement une SAS, sans passer par l'étape susmentionnée ?

Réponse de Jean-Claude Armand expert comptable à Paris 8 :

#### Le rapport coût/bénéfice est constitué par les éléments suivants :

- Durée s'écoulant entre la date de création de votre société et celle de l'entrée des investisseurs. Sur ce dernier point, ces derniers ne sont pas seulement des business-angels ou des sociétés de capital-risque, mais aussi des salariés de votre société. En d'autres termes, si vous souhaitez intéresser ces derniers au moyen de valeurs leur donnant accès au capital (tels que les bons de souscription de créateurs d'entreprise (BSPCE), etc.), vous devez être impéravitement en SAS voire en SA. D'une façon générale, la SAS ou SAS est indispensable pour émettre plusieurs catégories de valeurs (actions de préférence) donnant accès au capital. L'EURL ou la SARL ne peuvent émettre que des parts sociales.
- Importance du différentiel de cout de secrétariat juridique entre une SARL-EURL et une SAS. Ces couts sont liés à la rédaction du rapport de gestion à l'assemblée générale, du projet de résolutions à la même assemblée générale, du procès-verbal à l'assemblée générale et enfin, du dépôt des comptes au greffe du tribunal de commerce. Pour une SAS, le formalisme juridique est sensiblement plus important que dans une EURL ou une SARL, du fait du la dissociation entre propriété et managériat.
- Coût de transformation d'une SARL-EURL ou SAS, résultant : 1. De la nomination par l'assemblée générale du commissaire à la transformation 2. Des diligences accomplies par ce dernier dans l'exercice de cette mission de commissariat à la transformation.

En conséquence, si vous prévoyez de faire rentrer un investisseur dans le capital de votre société sous un délai maximal de 2 ans à compter de sa création, optez sans hésiter pour la création d'une SAS. En revanche, au-delà d'un délai de 3 ans, il convient d'opter pour la SARL, puis de la transformer en SAS. A cela deux raisons : en premier lieu, cela signifie que l'entrée de l'investisseur dans le capital de votre société n'est qu'éventuelle (et non probable). Ensuite et surtout, c'est que la transformation pour une petite société peut être effectuée rapidement, sous un délai de 1.5 mois. Ce délai commence avec la nomination effective du commissaire à la transformation pour se terminer avec l'assemblée générale entérinant la transformation effective de la société. Quant à la mission propre du commissaire à la transformation (collecte des informations, rédaction des deux rapports – 1 une la situation de la société, l'autre attestant que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social), elle peut être accomplie sous un délai de 15 jours.

